



**HAL**  
open science

## Du Broglio à Rialto : cris et chuchotements dans l'espace public à Venise, au XVIe siècle

Claire Judde de Larivière

### ► To cite this version:

Claire Judde de Larivière. Du Broglio à Rialto : cris et chuchotements dans l'espace public à Venise, au XVIe siècle. P. Boucheron, N. Offenstadt. L'espace public au Moyen Âge, Presses universitaires de France, pp.119-130, 2011. halshs-00962310

**HAL Id: halshs-00962310**

**<https://shs.hal.science/halshs-00962310>**

Submitted on 15 Sep 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**« Du Broglio à Rialto : cris et chuchotements dans l'espace public à Venise, au XVI<sup>e</sup> siècle », *L'espace public au Moyen Âge*, P. Boucheron, N. Offenstadt dir., Paris, Presses universitaires de France, « Le nœud gordien », 2011, p. 119-130.**

La traduction française (« espace public ») de l'*Öffentlichkeit* de Jürgen Habermas a été, on le sait, à l'origine d'une compréhension parfois inexacte de la notion, en particulier chez les historiens<sup>1</sup>. Ainsi bien souvent l'« espace public » est-il davantage considéré comme l'accumulation des lieux publics, plutôt que comme la sphère de la publicité, de ce qui est public, ouvert, voire l'opinion publique, la notion perdant souvent sa dimension « métaphorique ». Néanmoins, la spatialité de l'*Öffentlichkeit* ne peut être totalement écartée pour qui s'intéresse à l'histoire de l'espace urbain, car le territoire de la ville ne se comprend que dans cette articulation entre un espace et des lieux. Ainsi comme le rappelle Patrick Boucheron, « tout l'enjeu d'une recherche en histoire urbaine consiste à préciser les modalités de formation d'un espace public dans des lieux publics – l'inscription de l'un dans les autres n'étant ni nécessaires ni suffisants pour que se développe une sphère publique<sup>2</sup>. »

Venise, à la fin du Moyen Âge, s'offre comme un terrain d'expérimentation particulièrement pertinent. La cité, d'une part, achève un long processus d'aménagement du territoire urbain, ayant conduit à la progressive unification de la ville<sup>3</sup>. Elle n'est plus seulement le rassemblement d'îlots/paroisses, certes déjà depuis longtemps unifiés politiquement mais conservant néanmoins une certaine autonomie dans les pratiques quotidiennes, et devient un ensemble cohérent et solidaire, un territoire unique d'où se dégage progressivement, nous y reviendrons, des lieux publics aux fonctions spécifiques. D'autre part, le groupe dirigeant connaît à cette époque une transformation profonde de ses structures politiques. Le patriciat vénitien, détenteur du monopole de l'autorité publique depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, connaît en effet à partir du XV<sup>e</sup> siècle, des évolutions démographiques, économiques et politiques majeures. Le groupe jusqu'alors théoriquement homogène, commence à se fragmenter de façon marquée, aboutissant à la constitution d'une oligarchie, et à la formalisation de hiérarchies internes, distinguant les patriciens appartenant au gouvernement et ceux désormais exclus des fonctions délibératives<sup>4</sup>. Enfin, le XVI<sup>e</sup> siècle a été décrit, dans de récents travaux, comme le moment d'émergence d'une sphère publique autonome, processus impliquant des acteurs multiples<sup>5</sup>. Comme l'a en particulier montré Filippo de Vivo pour le début de l'époque moderne, la communication politique à Venise était « le terrain de conflit et de compromis, de possibilités et de difficultés », impliquant tout

---

<sup>1</sup> J. Habermas, *Strukturwandel der Öffentlichkeit. Untersuchungen zu einer Kategorie der bürgerlichen Gesellschaft*, Neuwied, 1962 ; première édition française *L'espace public*, Paris, Payot, 1978.

<sup>2</sup> P. Boucheron, « Espace public et lieux publics : approches en histoire urbaine », *références*.

<sup>3</sup> E. Crouzet-Pavan, *"Sopra le acque salse". Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, Rome, EFR, 1992, et en particulier p. 567 sq.

<sup>4</sup> R. Finlay, *Politics in Renaissance Venice*, London, Benn, 1980 ; G. Cozzi, « Authority and the Law in Renaissance Venice », *Renaissance Venice*, J. R. Hale (éd.), Londres, Faber, 1973, p. 293-345 ; C. Judde de Larivière, *Naviguer, commercer, gouverner. Économie maritime et pouvoirs à Venise (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Leyde, Brill, 2008, p. 140 sq. pour les implications économiques du phénomène.

<sup>5</sup> F. De Vivo, *Information and communication in Venice : rethinking early modern politics*, Oxford, Oxford University Press, 2007 ; Ch. Neerfeld, *"Historia per forma di diaria". La cronachistica veneziana contemporanea a cavallo tra il Quattro e il Cinquecento*, Venise, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 2006 ; E. Horodowich, *Language and Statecraft in Early Modern Venice*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

autant les gouvernants, qu'une « arène politique » dominée par des individus, des factions et des professionnels de l'information, mais comprenant aussi la majorité de la population<sup>6</sup>.

Dans ce contexte, peut-on considérer que les lieux publics et leurs usages constituaient, entre le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, un « espace public » de la critique, où pouvait s'exercer un usage public de la raison ? De nombreux lieux, à Venise, permettent de mener l'enquête et nous nous intéresserons à certains d'entre eux, choisis pour leur caractère « public », et à proximité directe des lieux de l'exercice du pouvoir. Le Broglio et la place Saint-Marc, les Mercerie, le pont, les portiques et les places du Rialto constituent en effet autant de lieux où s'observent, en situation, l'interaction et les relations de communication entre acteurs, de même que le contenu et les moyens de cette communication. Ce n'est donc pas par nature, on l'aura compris, que ces lieux en viennent à s'ériger en espace public, mais parce qu'ils génèrent des configurations sociales spécifiques où le lieu, la situation, le groupe d'acteurs, l'objet de la critique et le moyen de celle-ci, rendent possible l'émergence d'un espace public.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, les institutions vénitienes ont achevé un lent processus d'urbanisation et le territoire de la ville constitue un ensemble théoriquement homogène, constitué de plus de soixante-dix paroisses, séparées par un réseau de canaux et reliées par des ruelles et des ponts. Dans cet espace unifié, trois lieux se dégagent par leur spécificité et leur caractère central dans l'organisation urbaine : la Piazza et la Piazzetta à San Marco, au sud de la ville, Rialto au cœur de la cité, et le réseau des Mercerie, succession de rues reliant les deux pôles<sup>7</sup>. L'unique Piazza, à San Marco, est le lieu principal du pouvoir et s'y distribuent le Palais ducal, les Procuraties, le Campanile, la Zecca où l'on frappe monnaie, et de nombreux espaces commerciaux, marchés, étals, entrepôts etc. Au nord de la place, s'ouvrent les Mercerie, bordées de boutiques en tout genre où « *tutte cosse che si sa et vol dimandar vi si trova* »<sup>8</sup>. Elles mènent jusqu'au pont du Rialto, l'unique pont sur le Grand Canal, qui relie cet axe marchand au quartier du Rialto. De l'autre côté du pont et sur le pont lui-même, marchés, halles aux poissons, boucheries, banques, institutions et administrations à caractère économique et financier, font de cet espace pourtant restreint « *di tutto el mondo la piu richissima parte* »<sup>9</sup>.

Ces trois lieux accueillent l'essentiel des pouvoirs politiques et économiques de la ville. Les institutions publiques les plus importantes (conseils et administrations législatives, judiciaires et fiscales) se distribuent entre le Palais ducal et les portiques de Rialto. Les marchés de San Marco et de Rialto – et leurs boucheries, poissonneries, marchés aux légumes, etc. -, la Zecca, les banques, les greniers et entrepôts, ainsi que les boutiques qui s'égrènent de la place Saint-Marc elle-même jusqu'à Rialto forment le principal nœud économique de la cité. Cet ensemble géographique est également le théâtre de l'exercice et de la représentation du pouvoir et de la justice. La plupart des exécutions publiques se tiennent sur la Piazzetta, entre les deux colonnes qui font face à la lagune, et le parcours d'infamie classique porte les coupables autour du marché de Rialto ou le long des Mercerie. C'est là encore le lieu privilégié des rituels, parcours festifs et cérémonies du pouvoir<sup>10</sup>. Enfin, il s'agit également

---

<sup>6</sup> F. De Vivo, *op. cit.*, p. 16 sq.

<sup>7</sup> E. Crouzet-Pavan, « *Sopra le acque salse* »... *op. cit.* ; Ead., « Cultures et contre-cultures : à propos des logiques spatiales de l'espace public vénitien », *Shaping Urban Identity in Late Medieval Europe*, M. Boone and P. Stabel éd., Louvain, 2000, p. 89-104 ; Richard Mackenney, « Public and Private in Renaissance Venice », *Renaissance Studies*, vol. 12, n° 1, 1998, p. 109-130 ; p. 112 sq.

<sup>8</sup> Marino Sanudo, *Cronachetta (1515)*, Venise, 1880, p. 39.

<sup>9</sup> Marino Sanudo, *De origine, situ et magistratibus urbis venetae opusculum incipit feliciter (1493)*, Venise, R. Fulin éd, 1880, p. 43.

<sup>10</sup> E. Muir, *Civic ritual in Renaissance Venice*, Princeton, Princeton University Press, 1981 ; D. Howard, « Ritual Space in Renaissance Venice », *Scroope. Cambridge Architecture Journal*, 5, 1993-4, p. 4-11 ; A. Tenenti,

des lieux de l'information puisque les cris publics se tenaient, par défaut, sur les deux *pietre del bando*, situées l'une sur la place Saint-Marc, devant la basilique, l'autre sur le campo de San Giacomo à Rialto<sup>11</sup>. L'ensemble forme donc un territoire d'exception, destiné à l'exercice des pouvoirs et des pratiques économiques, ainsi qu'à des formes de sociabilité spécifiques, plutôt qu'à la résidence.

Le caractère unique de ces lieux déterminait un espace spécifique d'expression de la parole publique. Les institutions et leurs lieux de réunion à San Marco et à Rialto constituaient un espace de légitimation politique, et seuls les discours et décisions en provenant incarnaient la parole légitime de la Sérénissime. C'est au Palais ducal qu'étaient promulgués les lois et les normes qui devenaient publiques une fois criées sur les *pietre del bando* et dans la ville. C'est là également qu'étaient prises certaines décisions diplomatiques tenues jalousement secrètes par un gouvernement vénitien inquiet de voir les secrets de la République échapper aux espaces confinés du Palais ducal pour devenir une « *voce publica* ».

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, les conseillers des Dix s'affairaient pour légiférer en la matière, imposant « que tous ceux qui sont et interviennent dans ce Conseil n'osent, hors des portes de celui-ci, parler avec quiconque, ni faire aucune démonstration par des mots, des écrits, des signes ou par un quelconque autre moyen que l'on pourrait dire, imaginer ou inventer, des lettres et délibérations que nous y ferons »<sup>12</sup>. De même, « que quiconque entre dans notre conseil du Sénat ne puisse dire, écrire, divulguer ou par n'importe quel autre moyen manifester à qui que ce soit, une matière relative à notre État, lue, proposée, raisonnée ou traitée, dans ce conseil, comme au Collegio ou ailleurs »<sup>13</sup>. Aux sénateurs, en 1522, était également interdit d'écrire « en-dehors de Venise aux recteurs, ambassadeurs, provéditeurs, ou à un quelconque autre représentant »<sup>14</sup>. Plusieurs lois visaient enfin à préserver le secret des archives<sup>15</sup>. Les peines prévues étaient sévères, et ceux qui étaient accusés d'avoir propagé les secrets de l'État, patriciens ou citoyens à son service, encourraient la peine capitale<sup>16</sup>.

Les gouvernants voulaient à tout prix éviter que ces secrets « n'emplissent la terre » et ne deviennent ces « *mormoratione* » et « *voci* », rumeurs et critiques qui pouvaient se propager si vite à Venise<sup>17</sup>. Témoigne de cette rapidité de diffusion l'exemple de la nouvelle de la mort de Léon X, le 4 décembre 1521<sup>18</sup>. Marino Sanudo raconte ainsi qu'à 2h30 du soir (environ 19h), l'information sortit du Conseil des Dix et « *per la terra se intese* » que le pape était malade. A 4h, un autre courrier arriva, portant une lettre de l'orateur vénitien datée du 2

---

« L'uso scenografico degli spazi pubblici : 1490-1580 », *Tiziano e Venezia*, Vicence, Neri Pozza, 1976, p. 21-26 ; E. Crouzet-Pavan, *op. cit.*, vol. 2, p. 727 sq.

<sup>11</sup> F. De Vivo, *op. cit.*, p. 94 sq. et 128 sq. ; C. Neerfeld, *op. cit.*, chap. 4.

<sup>12</sup> S. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, Venise, P. Naratovitch, 1853-1861, vol. VI, p. 118, Conseil des Dix, avec la Zonta du 23 octobre 1510 ; R. Finlay, *op. cit.* ; F. De Vivo, *op. cit.*, p. 40 sq. ; Donald E. Queller, *The Venetian patriciate : reality versus myth*, Urbana, Ill., University of Illinois Press, 1986.

<sup>13</sup> S. Romanin, *op. cit.*, vol. VI, p. 121, Conseil des Dix, 12 février 1532.

<sup>14</sup> S. Romanin, *op. cit.*, vol. VI, p. 120, Conseil des Dix, 5 mai 1522.

<sup>15</sup> S. Romanin, *op. cit.*, vol. VI, 119, Conseil des Dix, 30 juin 1518. A ce sujet, voir également Paolo Preto, *I servizi segreti di Venezia*, Milan, Il Saggiatore, 1994.

<sup>16</sup> Marino Sanudo, *I Diarii*, 58 vol., R. Fulin, F. Stefani, N. Barozzi, G. Berchet, M. Allegri (éd.), Venise, 1879-1903 ; 2e édition, Bologne, 1989, vol. 1, col. 917, 26 mars 1498. Sanudo raconte l'exécution inhabituelle, car pendant la nuit et de façon plus secrète, d'Antonio di Landi, secrétaire de la République, âgé d'environ 70 ans, pour avoir divulgué des secrets d'État, en les racontant d'abord à sa maîtresse, Laura Troylo, qui le répéta à un de ses amis « *popular nostro* », Hironimo Amai, qui se cacha derrière le lit pour les écouter « *ragionar di stato et di segreti di pregadi* ».

<sup>17</sup> M. Sanudo, *I Diarii*, *op. cit.*, vol. 23, col. 489, janvier 1517 et vol. 32, col. 249, 14 décembre 1521. F. De Vivo, *op. cit.* ; P. Sardella, « Nouvelles et spéculations à Venise au début du XVI<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, n° 2, 1947 ; C. Neerfeld, *op. cit.*, p. 140 sq et 166 sq ; E. Crouzet-Pavan, « Les mots de Venise : sur le contrôle du langage dans une cité-état italienne », *La circulation des nouvelles au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 205-218.

<sup>18</sup> M. Sanudo, *I Diarii*, *op. cit.*, vol. 32, col. 204, 4 décembre 1521.

décembre à 10h, confirmant que le pape était mort. Il l'avait appris à 7h, disait-il, par mastro Bernardin Spiron, auquel le cardinal Trivulzio avait ordonné de le lui dire. Une fois cette lettre arrivée au palais ducal, le doge envoya chercher plusieurs de ses conseillers qui le rejoignirent, ainsi que plusieurs secrétaires issus de l'ordre des citoyens. La nouvelle de la mort du pape, une fois confirmée, fut communiquée aux conseillers, sages du Conseil et procureurs, « *sichè di man in man la terra fo piena* ». Quant à Marino Sanudo, c'est chez lui qu'il l'apprit le 4 décembre, à 4h30 (vers 21h), car son voisin, le conseiller Zuan Miani, vint l'en avertir.

Ainsi se propageaient les informations dans une ville où tout se savait vite et faisait l'objet de discussions. Lorsque en 1496 on s'interrogeait sur la venue du roi de France en Italie, Marino Sanudo rapportait les avis contradictoires<sup>19</sup> : « Comme je l'ai dit, on en parlait de façon variée. Qui disait : Il viendra, en particulier les Florentins qui à Rialto pensaient que c'était certain ; qui disait qu'il ne pouvait quitter son royaume s'il n'avait pas d'héritier ; qui disait qu'il enverrait Trivulzio avec ses gens ; et qui disait que le roi était à Lyon pour être plus proche du Languedoc où le roi d'Espagne l'indisposait. Et ainsi, “*si stavano in varie disputatione*” ». Les événements, et leur véracité, faisaient l'objet de débats. On « croyait » ou on « ne croyait pas » à telle ou telle nouvelle, et les chroniqueurs rapportaient souvent des rumeurs qu'ils concluaient par « *e non fu vero* »<sup>20</sup>.

La « *mormoratione* » répandait les nouvelles mais pouvait aussi gonfler la parole de la critique. En 1500, au moment de la guerre contre les Turcs, Pietro Dolfin rapporta qu'« il y eut un grand *mormorar* des patriciens et du peuple, compte tenu de la multitude des morts dans cette armada »<sup>21</sup>. La violente défaite vénitienne déclencha en effet un scandale à Venise, de nombreux patriciens se retrouvant accusés de ne pas avoir combattu valeureusement<sup>22</sup>. En 1526, c'est le Sénat qui légiférait contre les gestes utilisés par les patriciens pour solliciter les votes de leurs pairs car cela provoquait « une immense et incroyable *murmuration* de chacun, et en particulier des étrangers, signifiant l'indignation de notre État »<sup>23</sup>.

De la même façon, il fallait empêcher les étrangers de prendre connaissance des informations internes à la République. Une loi du Conseil des Dix de 1481 déplorait ainsi : « Depuis quelque temps, une très mauvaise habitude a été prise par nos citoyens du Sénat, du Collège et des conseils secrets qui, avec les ambassadeurs et d'autres citoyens étrangers, chez eux, dans les églises, sur les places, et aux coins des rues parlent et discutent des choses publiques relevant de notre État, sans aucun respect [...] non sans dommage et danger pour notre État<sup>24</sup> ». Ainsi, les gouvernants craignaient-ils de voir les informations qui circulaient en dehors des lieux de la délibération politique prendre la forme d'une critique.

Or c'était au cœur même et à la marge immédiate de cet espace central dont nous avons précédemment tracé les lignes directrices que naissaient ces murmures et chuchotements qui risquaient, par capillarité, de se propager d'une paroisse à l'autre. Sur la place Saint-Marc et dans le Palais ducal d'abord, dans l'ancre du pouvoir vénitien, aux portes mêmes des institutions, s'entendaient les premiers germes de la rumeur à l'origine de l'information et de

<sup>19</sup> M. Sanudo, *I Diarii*, *op. cit.*, vol. 1, col. 118, 21 avril 1496.

<sup>20</sup> Ch. Neerfeld, *op. cit.*, p. 140 ; E. Crouzet-Pavan, « Les mots de Venise... », art. cité. Par exemple M. Sanudo, *I Diarii*, *op. cit.*, vol. 32, col. 249, 14 décembre 1521.

<sup>21</sup> Pietri Delphini, *Annalium venetorum*, IV, fasc. 1, Roberto Cessi et Paolo Sambin éd., Venise 1943, p. 89.

<sup>22</sup> F. C. Lane, « Naval Actions and Fleet Organization : 1499-1502 », J. R. Hale (éd.), *Renaissance Venice*, *op. cit.*, p. 143-173 ; E. Zille, « Il processo Grimani », *Archivio Veneto*, 5<sup>e</sup> série, vol. XXXVI-XXXVII, 1945, p. 137-194. Marino Sanudo (*I Diarii*, *op. cit.*, vol. 3, col. 1, octobre 1499) raconte en particulier les chansons que l'on entend les enfants chanter contre le Capitaine général : « *Antonio Grimani/ Ruina de' cristiani/ Rebello de' venetiani/ Puòstu esser manzà da' canni/ Da' canni, da' cagnolli/ Ti e toi fiulli !* »

<sup>23</sup> M. Sanudo, *I Diarii*, *op. cit.*, vol. 40, col. 656, 13 janvier 1526.

<sup>24</sup> S. Romanin, *op. cit.*, vol. VI, p. 116, Capitular delli Inquisitori di Stato, Conseil des Dix, 12 juillet 1481.

la critique. Comme le raconte le citoyen Francesco Argenta en 1555 : « La majeure partie, en fait tous les gentilshommes, magistrats ou privés, se rendent chaque matin à tierce, ou un peu plus tard, dans l'église de San Marco [...] pour écouter la messe. Et lorsqu'ils entendent la cloche de tierce [...] ils viennent au Palazzo Maggior della Ragon [le palais ducal] pour remplir leurs fonctions, tandis que les autres restent dans la cour, qui pour écouter les nouvelles arrivant de différents endroits, les autres pour quelque affaire commerciale ou pour envoyer des navires à leurs expéditions marchandes, car au milieu et devant le Palais, sur la Place des deux colonnes [*Piazzetta*] se rendent toute sorte de marins<sup>25</sup>. »

La cour du Palais ducal accueillait donc une foule de patriciens, de citoyens et d'étrangers, de gouvernants et de marchands, qui y pratiquaient et négociaient leurs affaires. De même, les tractations relatives aux élections se faisaient au sein du palais ducal, « dans les escaliers et aux portes » du Grand Conseil, de la Quarantia et du Sénat, qui s'emplissaient des candidats et de leurs supporters<sup>26</sup>. Les jours d'élection, ils se voyaient pourtant interdire l'accès au Palais ducal, à ses corridors et à sa cour, à la place Saint-Marc comme à la basilique<sup>27</sup>. Les portes du Grand Conseil, par ailleurs, devaient rester closes<sup>28</sup>. Les paroles échangées et les discours, mais aussi la performance de gestes et de signes provoquaient l'inquiétude des gouvernants. Accolades, contacts des mains, et autres signes de félicitations étaient strictement régulés par la loi<sup>29</sup>.

L'ensemble de ces pratiques électorales, considérées par les lois vénitiennes comme relevant de l'illégalité, était regroupé sous la désignation de « *broglio* » (d'où dérive notre « *imbroglio* »)<sup>30</sup>. Le Broglio (verger) désignait à Venise un espace proche du Palais ducal, que certains historiens situent sur la Piazzetta, le long de la Libreria et d'autres à l'ouest de la place Saint-Marc, à proximité de l'église aujourd'hui disparue de San Geminiano (à l'emplacement actuel de l'aile napoléonienne des Procuraties). Sans doute institué à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire peu de temps après l'institutionnalisation des limites du groupe dirigeant, les patriciens s'y réunissaient avant les élections au Grand Conseil, échangeant rumeurs et informations, discutant des élections et sollicitant les votes de leurs pairs. Les jeunes patriciens ayant enfin atteint l'âge de leur entrée au Grand Conseil, devaient ce jour-là errer aux alentours du jardin, avant qu'un patricien ne vienne les inviter à y pénétrer, ritualisation de leur entrée en politique. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Nicolas Amelot de la Houssaye évoquait encore « une allée couverte dans la Place-Saint-Marc, où les Nobles s'assemblent pour faire leurs brigues, ce qu'ils appellent *far broglio* »<sup>31</sup>.

Le Broglio avait une fonction politique essentielle au début du XVI<sup>e</sup> siècle, et sans doute plus encore par la suite, et le terme était soit utilisé pour désigner le lieu de la rencontre, soit pour évoquer plus généralement la pratique illicite du « *far broglio* ». A partir du milieu du siècle, y circulaient des petits livres de poche, dans lesquels les nobles rassemblaient des informations sur le *Libro d'oro*, les différents offices et les procédures d'élection<sup>32</sup>. Opinions sur les affaires en cours ou pressions politiques en vue des élections constituaient donc autant

---

<sup>25</sup> Francesco Argenta, *Cronaca*, cité dans C. Neerfeld, *op. cit.*, p. 139-140.

<sup>26</sup> M. Sanudo, *I Diarii*, *op. cit.*, vol. 1, col. 799, 28 septembre 1497 ; vol. 23, col. 528 ; vol. 32, col. 354, 12 janvier 1522.

<sup>27</sup> M. Sanudo, *I Diarii*, *op. cit.*, vol. 56, col. 889, septembre 1532 ; col. 912-913.

<sup>28</sup> *Ibid.* ; voir également, Archivio di Stato di Venezia (ASV), Conseil des Dix, *Minuti dei Proclami*, filza 2, n° 122, 1519, le cas de deux gentilshommes condamnés pour avoir défait les serrures d'une porte du Grand Conseil et en être sortis pendant les délibérations.

<sup>29</sup> M. Sanudo, *I Diarii*, *op. cit.*, vol. 40, col. 656, 13 janvier 1526.

<sup>30</sup> D. E. Queller, *op. cit.*, p. 53 sq. ; R. Finlay, *op. cit.*, p. 22 sq. et 196 sq. ; C. Neerfeld, *op. cit.*, p. 190 sq.

<sup>31</sup> Abraham-Nicolas Amelot de La Houssaie, *Histoire du gouvernement de Venise*, Paris, Chez Federic Leonard, 1685, p. 601.

<sup>32</sup> D. Raines, « Office seeking, broglio, and the pocket political guidebooks in Cinquecento and Seicento Venice », *Studi Veneziani*, 22, 1991, p. 137-194.

d'éléments faisant du Broglio le lieu de l'élaboration d'un discours critique en marge des délibérations politiques.

Dans la suite de la journée, après avoir achevé leurs missions politiques à San Marco, les patriciens se rendaient à Rialto, « certains sénateurs par les Mercerie, par voie de terre, d'autres par le canal, par bateau. Et ainsi, le reste de la noblesse vient à Rialto à l'heure due »<sup>33</sup>. Les Mercerie, emplies de boutiques, d'échoppes et d'étals luxueux, constituaient l'un des principaux lieux de passage à Venise. C'était l'une des étapes obligées de la visite de la ville, en particulier pour les hôtes de marque que les gouvernants ne manquaient jamais de mener ici pour déployer les richesses et les fastes vénitiens. Pour de très nombreux habitants de la cité, il s'agissait du chemin le plus rapide, dans leurs déplacements quotidiens, pour relier les deux pôles de Venise. Lieu de passage, on s'y croisait et on y discutait. C'est bien souvent ici qu'étaient exposés les billets et les placards, d'abord manuscrits puis imprimés, porteurs de la diffamation, de l'injure ou de la contestation politique. En mars 1514, par exemple, furent retrouvés de nombreux placards le long des Mercerie, qui dénonçaient la tyrannie vénitienne<sup>34</sup>. C'était là en effet qu'ils pouvaient être lus par le plus grand nombre, avant que la police ne vienne les arracher.

Les Mercerie débouchaient sur le campo San Bartolomeo, menant au pont de Rialto, qu'il fallait traverser pour rejoindre les paroisses de San Matteo, San Giovanni et San Giacomo, qui formaient le quartier de Rialto. Le lieu était fréquenté quotidiennement par un très grand nombre d'habitants de la ville, patriciens, citoyens et *popolani* traversant l'unique pont sur le Grand Canal, s'arrêtant aux marchés pour y vendre ou y acheter des denrées, travaillant dans les nombreux ateliers et boutiques du quartier, pratiquant les affaires, fréquentant les banquiers, ou se divertissant dans les osterie ou au bordel public, le fameux Castelletto.

Francesco Argenta décrivait ainsi l'ambiance qui régnait : « Dans cette île de Rialto, sous le double portique où on vend les oranges, que l'on nomme "i Camerlengi", se rendent tous les matins, deux heures avant midi, hiver comme été, toute la noblesse et les sénateurs de la République. Ils y négocient leurs affaires pour qui a des trafics de marchandises. Ils s'entretiennent et se saluent, afin d'être vus et reconnus par la multitude réunie, et de pouvoir savoir comment sont nommés ceux du Grand Conseil et élus aux magistratures et offices, pour avoir salué ou fait un quelconque acte de bienfaisance, ou démonstration feinte ou réelle, qui est appelé ici *brogio*, pour obtenir ou rester dans son office. Et ainsi, chaque matin, ils sont plus de mille à venir, de tous âges, et ils restent jusqu'à ce que les marchands s'en aillent pour le déjeuner, et beaucoup reviennent ensuite jusqu'à la nuit, en particulier en hiver<sup>35</sup>. »

Les places de Rialto constituaient ainsi un lieu majeur de l'élaboration des discours, commentaires et critiques. Comme le racontait Marino Sanudo, alors que les Florentins lançaient la rumeur de la mort du roi de Naples en juin 1496, « tous parlaient à Rialto »<sup>36</sup>. Entre marchés, banques et places publiques, circulaient les personnes, les informations, et les rumeurs. Les billets diffamatoires dénonçant les mœurs infidèles de l'épouse de Marino Querini, en 1498 (« Marin Querini, cocu, [...], *marido de una gran putana* »), avaient été placés au-dessus de la porte de sa maison « et à Rialto à plusieurs endroits, et dans la calle de la bissa [juste de l'autre côté du pont] », un témoin précisant en avoir vu sur une colonne, à l'office des Consoli dei mercanti (à Rialto)<sup>37</sup>.

---

<sup>33</sup> F. Argenta, *op. cit.*

<sup>34</sup> M. Sanudo, *I Diarii, op. cit.*, vol. 18, col. 44, 18 mars 1514 : « *Su su a la morte, a sacho de questi ladri tyranni venetiani* » ; *Ibid.*, vol. 3, col. 269, avril 1500, « *Spazè ! Spazè ! quasi dicat non è tempo di perder, el turcho vi vien adosso et vuj non provedè !* » A ce sujet, voir F. De Vivo, *op. cit.*, p. 136 et sq.

<sup>35</sup> F. Argenta, *op. cit.*

<sup>36</sup> M. Sanudo, *I Diarii, op. cit.*, vol. 1, col. 208, 9 juin 1496.

<sup>37</sup> ASV, *Avogaria di Comun, Miscellanea Penale*, P 242, n° 4.

Ces lieux, toutefois, parce qu'ils se situaient à proximité des espaces du pouvoir et des principales institutions de Rialto, restaient dominés, au moins à certains moments de la journée, par les patriciens et les citoyens. Leur présence leur permettait de contrôler les interactions sociales et dans une certaine mesure la parole et les pratiques de ceux qui y travaillaient et y circulaient. Mais c'était lorsque les élites étaient absentes – les soirées, le dimanche –, ou dans les méandres les plus reculés du quartier – ruelles, portiques, impasses et rives –, dans des lieux publics mais fermés – auberges, arrière-boutiques et bordel –, que risquaient de naître la contestation populaire. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le contrôle de l'espace public passait par le contrôle de la parole. Comme l'a montré E. Horodowich, plusieurs procès furent organisés contre ceux qui osaient insulter l'Etat et la République<sup>38</sup>. La surveillance du langage participait du contrôle de la violence et de la subversion. Mais celle-ci n'était pas évidente dans des lieux qui n'étaient pas soumis au regard des gouvernants ou de leurs représentants. Pourtant, l'absence souvent remarquée de soulèvements populaires à Venise invite à s'interroger sur l'efficacité des formes de la domination patricienne. L'un des mécanismes à l'œuvre pourrait justement être cette proximité entre les différents espaces de la parole publique qui permettaient aux patriciens de maîtriser, au moins partiellement, l'élaboration des discours critiques et de leur contenu.

Enfin, plusieurs lois révèlent la centralité du pont de Rialto lui-même, et le rôle joué par un tel lieu dans la diffusion des « imprimés populaires »<sup>39</sup>. Le chroniqueur Girolamo Priuli racontait ainsi, en décembre 1509, au moment de la Ligue de Cambrai et alors que la République devait affronter l'hostilité d'une coalition européenne sans précédent : « On vendait à Venise, par les places et sur le pont de Rialto, selon l'habitude, des *frotoli* [chansons populaires] et des vers, en rimes, et les chansons de la ruine »<sup>40</sup>. Quelques années plus tard, le Conseil des Dix faisait proclamer : « Que quiconque n'ose ni ne présume imprimer ou faire imprimer une œuvre quelconque, ni grande ni petite, ni sonnet ni vers ni stance, quelle qu'elle soit, ni la vendre ou la faire vendre dans les boutiques, sur les places, sur le pont du Rialto ou ailleurs dans la ville<sup>41</sup>. » La législation était régulièrement reformulée contre les « pronostics, histoires, chansons, lettres et autres choses similaires » vendus sur le pont du Rialto<sup>42</sup>. Le pont était désigné comme l'un des lieux principaux de ces ventes illégales, comme il l'était généralement pour la vente de nombreux autres produits interdits<sup>43</sup>. Avec le Broglio, les Mercerie ou les places de Rialto, il constituait un espace idéal pour la dilatation de la critique.

Lieux de passage, lieux de rencontres, lieux de discussions, d'échanges, et de circulation de l'information, lieux « publics » et ouverts, où les interactions sont offertes au regard de tous, mais aussi « espace public », du moins de façon réversible et temporaire, selon les configurations spécifiques et les interactions entre les acteurs en situation de communication. A Venise, la *mormoratione* qui enfle après telle défaite tapageuse ou contre l'incompétence des dirigeants est alimentée par une large partie de la population. Patriciens et citoyens réunis aux marges immédiates des lieux de la délibération politique, mais également étrangers, informateurs et gens du peuple contribuent à ces chuchotements vénitiens. Placards,

---

<sup>38</sup> E. Horodowich, *Language and Statecraft...*, *op. cit.*, p. 112-119.

<sup>39</sup> R. Salzberg, *The Dissemination of cheap print in Sixteenth-Century Venice* PhD, Queen Mary College, London, 2008 ; *Ead.*, « 'Per le piazze & sopra il ponte': Reconstructing the Geography of Popular Print in Early Sixteenth-Century Venice », *Geographies of the Book*, Charles Withers and Miles Ogborn éd., Aldershot, Ashgate, à paraître, 2010.

<sup>40</sup> Girolamo Priuli, *Diarii*, (Bibliothèque du Musée Correr, MS. Prov. Div. 252-c, vol. 5, cc. 55r-v, fin décembre 1509), cité par R. Salzberg, *The dissemination...*, *op. cit.*, p. 29.

<sup>41</sup> ASV, Conseil des Dix, *Minuti dei Proclami*, filza 2, n° 33, 3 juillet 1519.

<sup>42</sup> ASV, Conseil des Dix, *Parti comuni*, filza 32, n° 234. 13 février 1543, cité par R. Salzberg, *The dissemination...*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>43</sup> R. Salzberg, *The dissemination...*, *op. cit.*, p. 40-42.



imprimés, petits ouvrages précieux, bouche à oreille, discussions et gestes garantissent la circulation de ces nouvelles et critiques. Mais c'est bien leur déploiement et leur usage, dans des lieux spécifiques, dont tous reconnaissent le caractère public, parce que fréquentés par le plus grand nombre et parce que lieu de l'information officielle, qui fondent, au moins temporairement et de façon éphémère un « espace public » de la critique, qui n'est pourtant ni unique, ni unifié, ni homogène<sup>44</sup>. Celui-ci demeure toutefois, à Venise, au XVI<sup>e</sup> siècle, un espace contrôlé par les dominants, qui ne permet pas le déploiement et la formalisation d'une « contestation populaire » collective.

Le rôle majeur du pont du Rialto dans cette délimitation possible de l'*Öffentlichkeit* inviterait à approfondir l'étude des ponts, lieux de passage et de jonction, « non lieux » qui n'appartiennent véritablement à aucun des deux espaces qu'ils relient, lieux du secret et de l'affrontement, et dont on sait à Venise l'importance. Mais plus encore peut-être, l'historien se prend à rêver de disposer des sources qui lui permettraient d'étudier ces fameux *traghetti*, gondoles publiques qui traversent le Grand Canal en une dizaine de points, depuis le Moyen Âge et jusqu'à nos jours encore. Car s'il est une parole publique, érigée en critique, qui mériterait notre attention, c'est bien celle trop éphémère de ces *barcaruoli*, prompts à se crier les uns les autres, alors qu'ils se croisent en franchissant le Canal, commentaires, pronostics et plaisanteries parfois salaces, opinion proclamée aux oreilles des passagers amusés, rumeurs qui enflent sur les eaux de Venise.

Claire Judde de Larivière

---

<sup>44</sup> F. De Vivo, *op. cit.*, p. 117-119.